



## Huissier de justice crédits conso

Par **Nymeria**, le **20/03/2019** à **18:43**

Bonjour,

Je me permet de poser une petite question ici :

J'avais souscrit à plusieurs contrat de crédit à la consommation il y à deux ans. Il y à un an je me suis fait virer de l'endroit ou je logeais, perdant travail et logement je ne peux payer mes dettes. Je retrouve un travail peu de temps après et suite à diverses relances de mes créanciers je décide de donner de l'argent pour recouvrir mes dettes, par la suite, appels de huissiers très insistant (Malgré le fait que je continu de payer), je décide de partir en justice. La justice m'accordant un moratoire de 6 mois sur mes paiements je me suis remis de toutes les galères. 6 Mois plus tard je repaye les créanciers, avec l'un tout se passe bien, ils comprennent la situation sans souçis et acceptent que je paye un peu plus que ma cotisation habituelle. Concernant le second créancier, celui-ci fait appel à un huissier qui n'arrête pas d'appeler et m'envoi des mails comme quoi je dois le recontacter immédiatement. Je paye mes créances aux deux créanciers sans fautes tous les 30 du mois. Je reçois des courriers me disant que je n'ai pas payé la somme demandée et "comme convenu" (je n'ai jamais eu quelqu'un au téléphone, ils ont convenu d'un paiement eux-même) que je devais payer sur le champ. N'essayent(ils pas de récupérer au plus vite la somme restante ?

Jusqu'ou peux aller le huissier ? Je paye mes dettes et je ne comprend pas.

Je remercie par avance,

Ps : Excusez-moi pour l'orthographe.

Par **youris**, le **20/03/2019** à **18:58**

bonjour,

un créancier n'est jamais obligé d'accepter le paiement en plusieurs fois.

en général quand on rembourse une dette sur plusieurs mois, il y a des intérêts.

si ce n'est pas déjà fait, votre créancier peut saisir le tribunal pour obtenir un titre exécutoire qui lui permettra de faire des saisies sur vos biens.

salutations

Par **Nymeria**, le **20/03/2019** à **19:36**

Bonsoir Youris,

Merci de votre réponse, donc si je comprend bien. Un créancier à qui j'ai rembourser le retard et avec lequel les échéances sont payées en tant et en heure peut saisir la justice pour saisir mes biens ?

Merci à vous,

Par **youris**, le **20/03/2019** à **19:40**

si vous n'avez pas rembourser la totalité de votre dette, oui .

la décision d'accepter le paiement d'une dette en plusieurs fois est toujours un accord amiable sur lequel votre créancier peut revenir.

avez-vous un document écrit prouvant cet arrangement de paiement ?